N° 3849 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 31 Décembre 1898

LE PETIT PROVOCATEUR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas 8 bis rue de Bourse, 10.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LE PATRIOTISME des antisémites

Ces jours derniers, les dépêches des agences nous faisaient savoir (nous en avons parlé, d'ailleurs) que M. Morineau, député de Constantine, se proposait d'interpeller le gouvernement à la rentrée des Chambres, l'insuffisance notoire de M. Drumont n'ayant pas permis de donner à la discussion sur l'Algérie, toute l'ampleur désirable.

Un de nos confrères parisiens, la *Cloche*, nous révèle les hautes pensées de M. Morineau, ses tentatives prochaines et ses secrets espoirs.

Le député de Constantine a fait, hier, paraît-il, dans les couloirs de la Chambre, la confidence de ses projets, appuyée par des menaces singulières dans la bouche d'un député français.

Voici ses déclarations :

Si on ne nous accorde pas satisfaction sur toutes ces questions qui nous intéressent, nous laverons les mains de ce qui pourra arriver, car ce n'est pas avec des affichages de discours qui ont remédiera la situation. Lorsqu'on saura, en Algérie, que la France se veut décidément pas abroger le décret Crémieux, *l'heure du séparatisme aura sonné. Oui, il se formera la bas un parti séparatiste puissant, qui se jettera peut-être dans les bras de l'Angleterre*, qui guette comme une proie notre riche colonie. Une escadre anglaise a croisé récemment en vue des côtes algériennes, elle a pratiqué des sondages, elle a probablement dressé la liste des ports à bombarder.

Si on y prend garde, *nous allons à une formidable insurrection qui se terminera par une intervention étrangère.*

Il faut véritablement que les antisémites aient perdu toute pudeur pour oser tenir un langage aussi scandaleux.

Dans leur fureur avengle contre les juifs, ils en sont à menacer le gouvernement d'une intervention étrangère si ce dernier ne consent pas à donner son appui moral et effectif à la bande de fous furieux dont le naturaliste Max Régis est le chef.

Il n'y a plus pour les antisémites algériens, ni lois, ni droits,

Ils ont décrété qu'ils extermineraient les juifs et avec eux tous les judaïsants, et ce qu'ils ont résolu de faire, ils le feront dussent-ils solliciter le concours de l'Angleterre pour les aider dans cette ignoble besogne.

On se demande si les Algériens qui nomment des représentants du genre de M. Morineau ont encore un peu de bon sens et de sangfroid.

D'après tout ce que nous savons des choses de l'Algérie, les élus actuels sont surtout des forts-en-g.. alouhet, des faiseurs de moulinets, des hâbleurs tonitruants, et c'est à cette hottée de cabotins que sont confiés les intérêts de notre plus belle colonie.

Il y a des limites à tout et il nous semble que trop souvent les limites de la raison et les devoirs envers l'humanité ont été dépassés dans la campagne abominable ouverte là-bas contre les israélites.

Va-t-on laisser plus longtemps ce demi quarteron de malfaiteurs surexciter les esprits, faire des appels à la révolte, prêcher le séparatisme et solliciter le concours des forces anglaises pour obtenir ce qu'ils veulent, dût la France en mourir ?

Nous espérons bien ne jamais assister au succès des tentatives de Messieurs les députés antisémites.

Ces derniers se sont rendus ridicules autant qu'odieux par l'excès de leurs revendications, par leur ton déclamatoire et arrogant. Ils ne parlent pas que par sommations et tous ces Tartarins s'imaginent semer l'épouvante dans l'âme des gouvernants, comme ils produisent en Algérie l'admiration dans le cœur des timorés, des inconscients et des imbéciles.

L'indifférence ironique avec laquelle on a accueilli dans la métropole leurs premiers moulinets, les a encouragés, stimulés, et les voici, — escomptant à présent la lâcheté humaine, — quinous montrent d'un geste de leur matraque, les cirrasses anglais prêts à mettre à la raison les Français récalcitrants.

Cette attitude outrageante pour notre nation mérite autre chose qu'un dédain. Il convient de mettre les Morineau et autres Régis à la raison, non pas en les suivant dans leurs procédés épileptiques, mais en faisant intervenir dans cette aventure une loi de défense nationale, supprimant les droits politiques aux malfais, italiens et espagnols fraîchement naturalisés et dont les votes ont envoyé au Parlement de France, cette poignée d'énergumènes.

On prête à M. Lafferrière l'idée d'entrer dans cette voie et de saisir le Parlement de cette mesure.

Le gouverneur général de l'Algérie — étant donné les moyens restreints dont il dispose — se rend compte de l'impossibilité matérielle dans laquelle il se trouve d'enrayer l'antisémitisme en Algérie sans effusion de sang.

Le procédé le plus simple, le plus pratique serait de limiter le droit du suffrage politique aux citoyens ayant une durée de séjour d'au moins dix ans dans la colonie, et au moins douze années de naturalisation.

Cette loi spéciale devrait avoir une action rétroactive.

On reviserait les listes électorales et on réduirait ainsi considérablement la collection d'étrangers français depuis peu et dont les votes ont élus les Morinaud, les Drumont et autres coquets échantillons de la pondération, de la courtoisie et de la tolérance françaises.

Si une loi conçue dans cet esprit était proposée à la Chambre, elle obtiendrait la presque unanimité des membres du Parlement.

Il n'y aurait guère pour la combattre, que les députés algériens dont on ne peut guère espérer faire des décapités par persuasion.

En tout cas, cette loi aurait pour conséquence immédiate de supprimer de la représentation nationale les excitateurs, les violents et les malfaiteurs qui poussent à une guerre civile compliquée d'une guerre étrangère.

Le député qui proposera cette loi de salut public en même temps que de salubrité, est certain d'être approuvé par la France entière. Et nous parlons de la France *française* qui n'a rien de commun avec celle des bas-fonds étrangères dont une facile et récente naturalisation a composé en partie le corps électoral algérien, pour le malheur de notre colonie et la honte de la patrie.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La Triplice

La presse allemande veut bien se déclarer satisfaite des explications, quoique tardives, données par le comte Thun, président du conseil des ministres d'Autriche.

La *Gazette de Cologne* dit que, par bonheur, ces explications sont encore arrivées à temps pour dissiper le mécontentement qu'avait fait naître « le langage singulier » du comte Thun, dont le naturaliste Max Régis est le chef.

Il n'y a plus pour les antisémites algériens, ni lois, ni droits,

Ils ont décrété qu'ils extermineraient les juifs et avec eux tous les judaïsants, et ce qu'ils ont résolu de faire, ils le feront dussent-ils solliciter le concours de l'Angleterre pour les aider dans cette ignoble besogne.

On se demande si les Algériens qui nomment des représentants du genre de M. Morineau ont encore un peu de bon sens et de sangfroid.

D'après tout ce que nous savons des choses de l'Algérie, les élus actuels sont surtout des forts-en-g.. alouhet, des faiseurs de moulinets, des hâbleurs tonitruants, et c'est à cette hottée de cabotins que sont confiés les intérêts de notre plus belle colonie.

Il y a des limites à tout et il nous semble que trop souvent les limites de la raison et les devoirs envers l'humanité ont été dépassés dans la campagne abominable ouverte là-bas contre les israélites.

Va-t-on laisser plus longtemps ce demi quarteron de malfaiteurs surexciter les esprits, faire des appels à la révolte, prêcher le séparatisme et solliciter le concours des forces anglaises pour obtenir ce qu'ils veulent, dût la France en mourir ?

Nous espérons bien ne jamais assister au succès des tentatives de Messieurs les députés antisémites.

Ces derniers se sont rendus ridicules autant qu'odieux par l'excès de leurs revendications, par leur ton déclamatoire et arrogant. Ils ne parlent pas que par sommations et tous ces Tartarins s'imaginent semer l'épouvante dans l'âme des gouvernants, comme ils produisent en Algérie l'admiration dans le cœur des timorés, des inconscients et des imbéciles.

L'indifférence ironique avec laquelle on a accueilli dans la métropole leurs premiers moulinets, les a encouragés, stimulés, et les voici, — escomptant à présent la lâcheté humaine, — quinous montrent d'un geste de leur matraque, les cirrasses anglais prêts à mettre à la raison les Français récalcitrants.

Cette attitude outrageante pour notre nation mérite autre chose qu'un dédain. Il convient de mettre les Morineau et autres Régis à la raison, non pas en les suivant dans leurs procédés épileptiques, mais en faisant intervenir dans cette aventure une loi de défense nationale, supprimant les droits politiques aux malfais, italiens et espagnols fraîchement naturalisés et dont les votes ont envoyé au Parlement de France, cette poignée d'énergumènes.

On prête à M. Lafferrière l'idée d'entrer dans cette voie et de saisir le Parlement de cette mesure.

L'Élection de Tourcoing

ET LA PRESSE

L'élection de Tourcoing a eu son retentissement dans la France entière, et nos colonnes ne suffiraient pas à reproduire les appréciations de tous les journaux qui s'en occupent.

Voici encore quelques citations :

Le vaillant organe des républicains du Cateau, le *Cambrésis*, s'exprime en ces termes :

C'est une belle victoire républicaine qui vient d'être remportée à Tourcoing.

Nous sommes heureux de constater que le suffrage universel a fait bonne justice des manœuvres éhontées des conservateurs et des cléricaux : ou fléchirait à M. Masurel une flétrissure que même le temps ne saurait jamais effacer.

M. Dron était candidat de tous les républicains sincères, aussi, les socialistes, fidèles à la discipline, ont-ils voté sans hésitation unis aux radicaux pour combattre la réaction.

Ils ont compris qu'en face de l'intérêt supérieur de la démocratie il fallait s'élever au dessus des petites questions de rancunes de personnes.

Nous devons les en féliciter. Si nous observions dans toutes les élections la discipline comme elle a été observée dimanche à Tourcoing, nous croyons, avec notre confrère du *Progrès du Nord*, que nous aurions vite fait de délivrer notre département de la domination cléricale.

Le *Réveil des Campagnes*, de Péronne, explique justement comme suit la défaite de M. Masurel :

Ne cherchons pas. C'est que M. Barthou, grand protecteur de M. Masurel, n'est plus là. Nous avons à Lille un exemple typique de la candidature officielle. Il y a bien, à la Chambre, une cinquantaine de députés élus dans les mêmes conditions que M. Masurel. Contre toute justice, ils ont été validés. Si on les avait priés de repasser devant le suffrage universel, nous les verrions aujourd'hui sur le carreau où le blackouté de Lille ne peut se consoler du départ de M. Barthou.

Le *Saint-Quentinois*, organe de notre ami François Hugues, député de Saint-Quentin, la *République de l'Oise*, le *Progrès du Loiret*, le *Nouveau Châtellonnais*, d'autres journaux, consacrent des articles à l'élection de Tourcoing et applaudissent à la victoire remportée par les républicains du Nord.

M. MASUREL LÂCHÉ

par l'« Union Sociale et Patriotique » de Roubaix

Ce pauvre M. Masurel n'a décidément pas de chance. Hier, c'était la *Dépêche* qui l'accablait de son récitant nations et de ses sarcasmes. Aujourd'hui, le voilà renié par l'Union sociale et patriotique de Roubaix.

Le *Journal de Roubaix* a publié, hier, la note suivante, qui lui a été communiquée par M. Jules Guérin, que l'Union sociale et patriotique de Roubaix.

« A plusieurs reprises, l'organe collectiviste l'*Egalité* tente avec toute la bonne foi dont il est coutumier, d'établir une confusion entre les unions sociales et patriotiques de Roubaix et de Tourcoing, en prétendant que la première est intervenue dans l'élection législative de la seconde.

» Son assertion est absolument fausse, les groupements d'union sociale et patriotique sont complètement autonomes dans chaque circonscription et s'interdisent toute immixtion en tant qu'association dans les questions électorales des circonscriptions voisines.

» C'est dire que l'*Union sociale et patriotique* de Roubaix n'est intervenu à aucun titre et à aucun moment dans l'élection de Tourcoing, l'*Egalité* le sait parfaitement, de même que tous les adhérents de nos sections, dont aucun n'est venu nous reprocher une immixtion, qu'ils savent bien ne pas s'être produite. »

Ainsi, l'Union sociale et patriotique de Roubaix, qui avait dirigé le mouvement électoral de Tourcoing, il y a six mois, croit devoir dégager sa responsabilité de la campagne qui vient de se terminer par l'écrasement de M. Masurel.

C'est à qui ne voudra plus avoir connu le sénateur de Linselles. Et l'*Echo du Nord* lui-même l'assiste, sans daigner intervenir, au spectacle de son candidat renié et désavoué par tous.

Pauvre, pauvre M. Masurel.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Le bureau de la Chambre

Paris, 29 décembre. — Bien que nous soyons à peine en vacances on s'occupe déjà dans le monde parlementaire de la bataille qui s'engagera à la rentrée pour l'élection au bureau de la Chambre.

M. Brisson, qui semblait résolu à se présenter contre M. Paul Deschanel, se montrerait maintenant assez hésitant, mais ses amis n'ont pas renoncé à le faire monter à la tribune pour sa candidature. S'ils y réussissent, comme cela est probable, la lutte sera très vive pour le fauteuil présidentiel et il est bien difficile d'en prévoir le résultat.

Les quatre sièges de vice-présidents donnent également lieu à d'ardentes compétitions. En dehors des titulaires sortants, MM. Messureur, Maurice Faure, Georges Cochery et Aynard, on annonce les candidatures de MM. Sarrien, Isambert, de la Porte et Gerville-Reache, radicaux, et de M. de Mahy, progressiste.

Il ne paraît pas que MM. Rivet, Lachevallier et Guillemet, questeurs sortants, doivent rencontrer de concurrents sérieux, mais pour les huit sièges de secrétaires, l'élection ne se fera pas sans peine.

Tous les sortants, qui sont MM. Réau, Maurice Ordinaire, Marc Sauzet, Drake, Dubief, Maurice Binder, Jourde et Lhôte, se [illegible] tentions de se représenter.

On annonce, en outre, les candidatures nouvelles de MM. Gervais, radical, Chauvin, socialiste, Caillaux et Xavier Reille, modérés, sans compter celles qui pourront se produire encore. Il est donc à prévoir que des tiraillements seront nécessaires à la Chambre pour constituer entièrement son bureau.

T. H.

Les décorations

Paris, 29 décembre. — Sur la proposition de M. Charles Dupuy, président du Conseil, ministre de l'intérieur sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade de commandeur :

MM. Michel, préfet de la Côte-d'Or, le docteur Dieulafoy, professeur à la Faculté de médecine.

Au grade d'officier :

MM. Legrelle, maire d'Arras; Dizien, évêque d'Amiens.

Au grade de chevalier :

M. Georges Auhry, publiciste, président de l'Association des journalistes parlementaires.

L'AFFAIRE DREYFUS

Communication du dossier secret

Paris, 29 décembre. — C'est cet après-midi que pour la première fois le dossier secret a été porté à la Cour de cassation par le capitaine Cuignet.

Le capitaine Cuignet, on le sait, rapportera chaque soir le dossier secret au ministère de la guerre et se tiendra à la disposition de la Cour, tant qu'elle aura besoin du dossier, pour lui fournir les renseignements qu'elle aura à lui demander.

Paris, 29 décembre. — Un de nos confrères apprend ce matin que le dossier secret ne serait livré à la Cour de Cassation sous la forme de « photographies » avec des suppressions de noms propres dans les documents.

D'une enquête à laquelle nous nous sommes livré ce matin, il ressort que cette nouvelle est inexacte.

Ce ne sont point des photographies avec des suppressions de noms, qui seront présentées à Chambre criminelle, mais les pièces intactes du dossier secret.

***

Les *Droits de l'Homme* de ce soir donnent au sujet de ces « photographies » l'explication suivante que nous reproduisons à titre de curiosité :

Le ministre de la guerre a demandé que toutes mesures soient prises pour éviter des indiscrétions telles que la divulgation du nom de certains agents français et allemands.

Les juges de la Cour de cassation ont alors proposé que les noms de toutes les personnes mises en cause fussent gardés secrets, sauf celui de Dreyfus.

Et c'est ainsi que, pour faciliter la tâche du ministère, on a fait le travail suivant : sur les noms propres on a collé de petits morceaux de papier blanc, et l'on a photographié ces pièces.

Nous croyons savoir que la Chambre criminelle de la Cour de cassation recevra livraison du dossier des opérations ainsi tronqué ou sanctifié.

L'incident Bard-Picquart

Un magistrat a donné au *Journal* les renseignements qui suivent sur l'incident dont nous avons parlé. Notre confrère en certifie l'exactitude et déclare que ce magistrat a assité à la scène. Voici les déclarations qui lui ont été faites :

Le conseiller Bard n'est plus rapporteur, son rôle est terminé. Mais la fonction qui lui fut devolue au début de l'enquête, lui a permis d'être, de tous les conseillers enquêteurs, le plus documenté pour le classement du dossier de revision. Il siège donc toujours à côté du président Lœw, à qui il sert pour ainsi dire de secrétaire; c'est lui qui passe les pièces au fur et à mesure de l'instruction.

Souvent aussi, il est chargé de prévenir verbalement les témoins : et c'est ainsi qu'il avertit MM. Cavaignac et Forgeot de vouloir bien patienter pour leurs dépositions.

D'autre part, M. Bart aurait en d'autant plus de difficultés à échanger avec le lieutenant-colonel Picquart les propos qu'on lui attribue, que celui-ci était toujours accompagné de deux gardiens militaires en bourgeois et d'un officier de gendarmerie.

Paris, 29 décembre. — D'après le *Courrier du Soir*, il ne faut pas s'étonner, ni s'émouvoir du bruit fait autour de l'incident Bard-Quesnay de Beaurepaire. M. Bard était tout désigné aux colères et aux vengeances d'un parti très excité et il savait d'avance à quel point il était exposé. Le tourbillon de poussière que l'on soulève à son sujet n'empêchera pas les esprits éclairés de suivre les péripéties d'une question qui se déroule dans le domaine supérieur de la logique pure.

On constatera seulement, une fois de plus, que les excitations aux haines de personnes se viennent pas toutes du côté des hommes qui ont désiré et qui conviennent la révision.

Il n'est pas difficile de comprendre que M. Quesnay de Beaurepaire, dont les actes ont été parfois appréciés avec une extrême sévérité, et qui fut directement attaqué par le vote de la Chambre sur l'affichage du discours Viviani, se réjouisse d'un incident capable de lui rendre les bonnes grâces d'un parti, à défaut de celles du public tout entier.

Pour la Veuve du Faussaire

Le *Libre Parole* publie la sentième et dernière liste de souscription, dont le total s'élève à 125,058 fr. 70. — Signalons parmi les derniers souscripteurs :

MM. le comte des Ivards — le *Journal de Saint-Quentin* — le *Journal de Perpignan* — comte Ernest de Sabran Pontevès, de Salve, Bruyère de Saint André, de Brunet, de Pranguville, de Montbrestet, marquis de Rivet, Jean de Bonnefoy, vicomte de Gastines, de Roquigny, comte de Piessy, Theodore Duchesne, comte Paul de Monbel, Martin St-Léon, de Rousseyrolles de Champeaux, vicomte René de Montjoye, comte de Marcillac, Ste-Marie Gouzil, comte d'Hespel, Raoul de Laire, de Baudry d'Asson, colonel de Fleury, colonel de Bernard d'Ars, baron Fabre de Rousiac, de Beauval, de Guigne, Dominat, de Troisay de Rumain, Louis Rossi, docteur Mavel, de Foucaud, colonel de Marionnaz, comte de la Bélinaye, vicomte de Riviere, de Tregry, vicomte de Tristan, Mme de Dienlevait, baron La Gouffo, de Bournet, Cadot de Sauge, baron de Rapsechich.

Un duel grave

Paris, 29 décembre. — Une rencontre à l'épée a eu lieu, cet après-midi à trois heures aux Plates-Fleuries de Levallois-Perret, sur le terrain même où le battaient il y a deux jours, MM. Max-Régis et Le Pin, entre MM. Masson, rédacteur à la *Libre Parole*, et Duquesnel, l'un des orateurs habitués des réunions de M. de Pressensé. M. Jules Guérin dirigeait le combat.

A la deuxième reprise, M. Duponi a été atteint au sein droit d'une grave blessure. Le poumon droit serait perforé.

Une page de la vie du uhlan

Sous ce titre, le *Voltaire* raconte l'existence d'Esterhazy, à Marseille, où il tenait garnison :

A Marseille, où Esterhazy passa six années en qualité de capitaine au 76 régiment de chasseurs à pied, le trésorier de ses escadrons est présent à toutes les mémoires. Que l'on interroge le général de Colomb sur la moralité de son subordonné ou que l'on s'adresse à ses commerçants avec lesquels il eut *affaire*, l'impression que l'on note est identique, et elle ne lui est pas favorable. Le bijoutier chaulepied il achète de quoi remplir la corbeille de sa fiancée, attend encore le règlement de sa facture. Il est vrai qu'il reçut un acompte. Il doit s'en féliciter, car le tailleur de l'honorable capitaine fut moins heureux.

Lorsqu'il lui présenta sa note, Esterhazy répondit qu'il avait *fait passer par son ordonnance*. Le tailleur ne porte pas plainte. Aujourd'hui encore, il se tait, craignant de perdre sa clientèle militaire ; mais il conserve précieusement une lettre de son client et il en compare l'écriture à celle du bordereau. Surprise consolation ! J'imagine que les autres fournisseurs d'Esterhazy n'ont pas tire de leurs relations avec lui un bénéfice moins platonique. On m'a cité les noms de quelques-uns d'entre eux, d'un destins qui n'ont pas à se féliciter de la courtoisie du Uhlan. Alors, comme aujourd'hui, il avait la prétention de régner par l'effroi.

Nous l'avions surnommé Trompe-la-Mort, me dit un de nos interlocuteurs. Jamais de son état. C'était un grand diable maigre, aux gestes brusques. Il était cassant dans ses propos, ne parlait que de venger par la force... Il était arrivé ainsi à intimider beaucoup de gens. Moi, j'ai bientôt compris qu'il valait mieux lui tenir tête. Il m'arrivait souvent plusieurs choses pour un appartement de la rue Saint-Ferréol, où il voulait loger sa maîtresse, Blanche Rietti. Ces meubles n'avaient pas été payés par moi, de mon côté, j'avais en ma possession des objets de valeur appartenant au capitaine.

Un jour, il vient me trouver pour me les réclamer. Je refuse de les rendre avant qu'il m'ait payé son dû. Alors il veut m'intimider. Il me menace de la prison. (Il était accompagné de son ami, capt. M. Fèvre-Lagrange). Je résiste toujours et, à la fin, m'y tenant plus, je le saisis par sa vesta, à l'endroit où il a reçu sa décoration, et je lui dis : « Comment, capitaine, vous n'avez pas honte de porter encore ce ruban de la Légion d'honneur !

— Alors, il veut en payer.

— Nullement. Il m'a de nouveau menacé, en me disant : « Prenez garde que je ne vous rencontre pas seul, le soir, dans un rue déserte, car je vous enverrai six coups de fusil dans la peau ».

— Mais, vous vivez encore ?

— Oh ! il n'a pas pu, parce que qu'empêche pas que c'est une canaille, *capable de tout pour de l'argent*.

Canaille ! c'est le mot qui résume le mieux l'opinion des Marseillais sur Esterhazy. Celle qu'il avait du lui-même vis-à-vis des sentiments. C'était une canaille audacieuse et... consciente. La preuve en est cette phrase dite à sa maîtresse, à Blanche Rietti, en lui montrant successivement sa décoration et son épée : « — Ma chérie, quand on a cela sur la poitrine et ceci au côté, on peut faire tout ce qu'on veut. »

... Tout, en effet ; même un faux serment, même ne pas reconnaître sa signature devant un président de tribunal et des juges.

***

Ceci se passe le 1er mars 1887 dans l'ancienne de la 2e chambre du tribunal civil de Marseille.

Le capitaine Esterhazy est cité comme témoin en grande tenue. Il se trouvait là, à la requête de M. B..., photographe à Marseille, auquel il avait loué, pour 6 jours, un appartement meublé, appartenant qu'il n'occupa point, car il rompit avec elle au moment où elle allait s'y installer, mais dans lequel il fit placer un mobilier de son propre.

Il avait signé un bail de six années, résiliable au bout de la troisième ; mais après avoir réglé un semestre, il refuse de payer ensuite, niant alors effrontément avoir loué un appartement pour Blanche Rietti et se refusant même à reconnaître sa signature.

Voyant cela, M. B... fit une démarche auprès du général de Colomb, commandant du corps d'armée, le priant d'intervenir dans une affaire qui'il avait avec un officier de 7e chasseur.

Le général en a-t-y refusé pas tout d'abord. Il était prêt à sauver l'honneur d'un de ses subordonnés. Mais lorsqu'il eut appris qu'il s'agissait d'Esterhazy, il changea de disposition : « Certainly, dit-il, par exemple, *je sous l'abandonne.* »

Ce qui précède fut dit, le 1er mars 1887, sur juges devant lesquels comparut Esterhazy. On leur communiqua ainsi, parafé-il, les lettres écrites par le capitaine à M. S... marchand de meubles, pour lui commander un mobilier destiné à remplir l'appartement qu'il niait maintenant avoir loué, mais, comme Esterhazy protestait, en sa qualité, à ne point reconnaître sa signature, le tribunal dut demander M. B... de se demande.

Il y eut un instant de consternation générale dans l'assistance. C'est celui où le capitaine Esterhazy, en grande tenue, prêta serment, jura qu'il n'était pas le signataire du bail réellement signé par lui. Il faut entendre Me A..., le spirituel avocat, lorsqu'il commença son plaidoyer pour l'audience. Il pourtant, celui-ci n'est pas suspect de dreyfusisme, ayant un grade important dans l'armée de réserve. Il était aussi correspondant de duc d'Orléans, à Marseille.

La consternation générale de l'assistance se traduisit dans les termes du jugement, dont les considérants laconiques sont la condamnation morale du Uhlan. Elle se traduisit également dans ces paroles du président qui, lorsque Esterhazy eut prêté serment, lui dit avec une brusquerie utoritaire : « — Quand vous vous pouvez vous retirer ; vous n'avez plus rien à faire ici. »

Esterhazy était ainsi chassé de l'enceinte de la justice, comme il l'avait précédemment, dit-on, d'un salon où ses manières avaient déplu.

Affaire d'espionnage

Paris, 29 décembre. — L'instruction confiée à M. le juge Fleury au sujet de l'affaire d'espionnage dont nous avons fait connaître tous les détails, va subir, forcément, un temps d'arrêt.

Le principal agent, Victor Derrion, l'ancien agent de la Sûreté générale, qui avait été interrogé samedi, en présence de Me Gatineau, son avocat, devait subir hier un nouvel interrogatoire.

M. Flory a été averti que Decrion, atteint d'une fluxion de poitrine, était soigné à l'infirmerie de la prison de la Santé.

Le médecin de la prison a adressé au magistrat instructeur un certificat constatant la maladie de l'inculpé.

La tempête

Brest, 29 décembre. — La tempête redouble d'intensité, le vent souffle en rafales.

Par suite de la grosse mer, le paquebot *Concordia* des Chargeurs-Réunis, attendu ce matin à Brest pour prendre une compagnie d'infanterie de marine pour le Sénégal, n'a pu quitter Cherbourg hier.

Un grand caboteur, la *Ville-d'Arras*, a eu sa pontée enlevée par la mer.

Il a relâché à Brest.

Les drames de l'adultère

Paris, 29 décembre. — Ce matin, un drame s'est déroulé à Kaiser. Une dame Bacher vivait séparée de son mari avec un nommé Louis Giraud. M. Bacher s'est rendu au domicile de sa femme et l'a invitée à réintégrer le domicile conjugal.

Sur le refus de celle-ci, Bacher a tiré sur elle cinq coups de revolver qui l'ont atteinte à la tête, au dos, à le nuque et à la poitrine.

Elle a été transportée mourante à Lariboisière. A 5 heures, l'auteur de cette tentative de meurtre, qui avait quitté Englien de suite, s'est constitué prisonnier chez M. Volet, commissaire de police.

Bacher a été envoyé au dépôt.

UN DÉRAILLEMENT

Quatre blessés

Mans, 29 décembre. — Un train de marchandises 3404 a déraillé hier soir sur la ligne du Mans à Alençon, à l'embranchement des lignes de Caen et de Sillé-le-Guillaume.

Une dizaine de wagons ont été mis en miettes. M. Ferrier de Mondeville, inspecteur divisionnaire, demeurant au Mans, qui se trouvait dans le fourgon de tête, a été grièvement blessé à la tête. On l'a transporté évanoui, les deux jambes prises dans le coffre du conducteur. Son état, cependant, n'inspire pas d'inquiétude.

Le conducteur m'a reçu, lui, que des contusions sans gravité.

M. Ogès, le chauffeur, et un ouvrier télégraphiste, M. Demas, ont été également blessés. Le dernier a le cuir chevelu en partie enlevé.

Les dégâts matériels sont considérables.

On travaille activement au déblaiement de la voie.

Les causes du déraillement sont connues. L'aiguilleur a avoué que, par suite d'un faux mouvement, il n'avait pas suffisamment mis en tête le levier de l'aiguille au moment du passage de train. Dans ces conditions, vingt-deux des wagons s'est engagés sur la ligne de Sillé-le-Guillaume, au lieu de continuer sur la Mans.

Mort de M. Martin Nadaud

M. Martin Nadaud, ancien préfet, ancien conseiller municipal de Paris, ancien député de la Creuse, exilé après le coup d'Etat, ancien questeur de la Chambre des députés, est mort, hier, à La Marinière, près de Bourganeuf, où il était retiré depuis 1889, époque à laquelle il ne fut pas réélu.

M. Martin Nadaud avait quatre-vingt-quatre ans.

C'était un ancien garçon maçon.

Il est l'auteur des *Mémoires de Léonard*, pittoresque où il raconte sa vie.

Ses funérailles auront lieu samedi 31 courant, à 3 heures, à Soubrebost, à une heure.

La retraite du bourreau

On annonce la retraite de M. Deibler, exécuteur des hautes-œuvres.

Deibler est âgé de soixante-seize ans et compte actuellement trente-huit ans de service, dont vingt en qualité de bourreau.

Il avait succédé à M. Roch, dont il était le premier aide. Il a lui même pour successeur son fils, ancien aide à Alger, qui, depuis quelques mois, remplit les fonctions de bourreau de Paris.

Ce dernier poste sera supprimé, les exécutions devenant de plus en plus rares.

L'exécuteur des arrêts criminels touche un traitement de 6,000 francs par an. Il reçoit, en outre, une indemnité annuelle de 10,000 francs pour l'entretien de la guillotine et le loyer du local où est remisée la sinistre machine.

En cas de déplacement, les frais de voyage sont, naturellement, remboursés au bourreau par le Trésor, dont la charge est, de ce chef, d'environ 60,000 francs.

En vingt années, Deibler a donc coûté à l'Etat 1,200,000 francs, ce qui fait une moyenne d'environ 23,000 francs pour chacune des cinquante-deux exécutions auxquelles il a procédé.

La première exécution opérée par Deibler fut celle du parricide de Lantz, le 2 avril 1887, à Versailles.

Parmi les autres exécutions, citons celles de Campi août 1883 ; Gamahut, décembre 1884 ; Pranzini, mars 1887 ; le soldat Schumacher, mars 1887 ; Prado, novembre 1887 ; le caporal Géomay, mars 1889; Sellier et Aliorto, juin 1890; Anastay, décembre 1891 ; Eyraud, avril 1892 ; les anarchistes Ravachol, Vaillant et Emile Henry ; Caserio, l'assassin du président Carnot, le champignonniste Carrara, et enfin, comme dernière exécution, celle de Victor Malavoy, à Brest.

Deibler était bourreau en Bretagne quand il épousa la fille de Rossneuf, exécuteur des hautes-œuvres en Algérie; puis, lors de la suppression des bourreaux de province, il vint à Paris et devint l'aide de Roch, mort en 1889.

Chronique Régionale

Les marchés et adjudications de l'Etat

Le ministre des finances communique la note suivante :

« Des demandes sont fréquemment adressées au ministère des finances par des chambres de commerce ou diverses personnes intéressées en vue d'obtenir communication des rapports des sous-commissions instituées au sein de la commission extra-parlementaire des marchés et adjudications de l'Etat.

« Ces rapports, ainsi que les procès-verbaux des séances de la commission, sont régulièrement à l'impression ; mais il s'agit d'un travail très important dont l'exécution demandera d'assez longs délais et il n'est pas possible de faire dès à présent la date à laquelle il pourra être tenu.

« Néanmoins, des mesures ont été prises pour abréger le délai de publication et de délais et des que toutes les épreuves seront livrées les intéressés seront immédiatement informés des conditions dans lesquelles les documents dont il s'agit pourront être mis à leur disposition.

Nominations administratives

Contributions indirectes. — M. Bajeot, nommé inspecteur de 3e classe dans la Charente, est maintenu en qualité de contrôleur de 1re classe à Dunkerque. M. Martin, contrôleur de 1re classe à Dunkerque est nommé en la même qualité à Cambrai. M. Méire, commis à Fourmies, est nommé à Vervins. M. Pasquet, commis à Auxis, est nommé commis principal à St-Leu-Taverny (Seine-et-Oise).

M. Andrion, commis à Bâches, est nommé à Rougeville (Haute-Saône).

Nominations officielles

Arrêté — Est promu commandeur de la Légion d'Honneur :

M. le lieutenant-colonel Bazin, 1er régiment d'infanterie à Dunkerque.